

SARL NETVLM

Siège Social : 28, rue du Chemin Vert 75011 Paris

RCS PARIS 382 624 773 - Au capital de 152.450 €

PROCES-VERBAL : Assemblée Générale Extraordinaire 23 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 23 décembre à 11 heures 30, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire annuelle, au 20 avenue Médicis à Blois, sur convocation faite par le gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur MAHMOUDI préside la séance en qualité de gérant.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 9.250 parts ; soit plus des deux tiers des parts sociales. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts, la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le gérant déclare que le rapport du gérant, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément actionnaires
- Augmentation du capital
- Modification des statuts
- Divers.

Le gérant donne lecture de son rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le gérant ouvre la discussion.

Après divers échanges de vues au cours desquelles Monsieur MAHMOUDI, Président de séance donne toutes explications en réponses aux questions posées et plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions ci-après.

PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT ACTIONNAIRES

Les actionnaires présent ou représentés, après avoir pris connaissance du rapport du gérant, agréent :

- Madame Mahmoudi Jocelyne
- Madame Mahmoudi Yasmine
- Monsieur Mahmoudi Sofiane

en qualité de nouveaux associés de la société et adoptent les modifications statutaires qui en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité actionnaires présent ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION – AUGMENTATION DU CAPITAL

Les actionnaires présents ou représentés, connaissance prise du rapport du gérant décident l'augmentation du capital par création de 2650 parts nouvelles à la valeur de 45 € par part constituée :

- D'une valeur nominale de 15,240 €
- D'une prime d'émission de 29,760 €

réservée à la société TOSHY PARTNERS et adoptent les modifications statutaires qui en découlent.

Le capital social de la société est ainsi porté de 152.450 € à 192.836 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité actionnaires présent ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION - FORMALITES

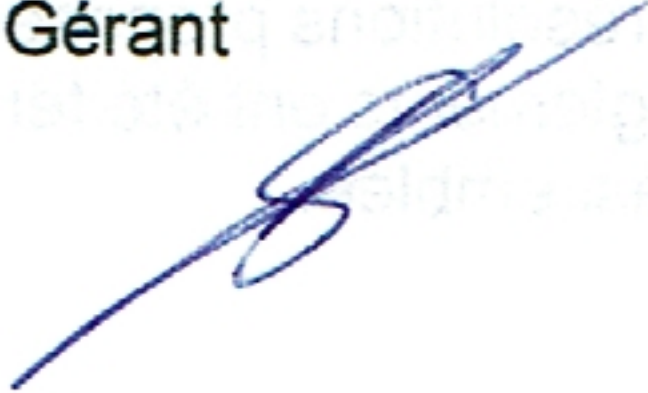
Les actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par les associés présents.

Le Gérant



Certifié conforme à l'original

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE

Le 25/06/2024 Dossier 2024 00019225, référence 7544P61 2024 A 05829

Enregistrement : 375 € Penalités : 113 €

Total liquidé : Quatre cent quatre-vingt-huit Euros

Montant reçu : Quatre cent quatre-vingt-huit Euros

Claire BOURNET
Agent des Finances Publiques